N°. 16 Vincent Baltazar Gros et Teresa Delis

Par devant Moi Charles Ginoux Président de l'administration Municipale du Canton de la Garde, Département du Var, Chargé par l'article 5 de la loi du 13 fructidor an 6. des fonctions d'officier public, quant à la Célébration du Mariage des Citoyens ci-dessus dénommés, Comparus pour contracter Mariage le Citoyen Vincent Baltazard Gros, natif de Toulon, et résidant en cette Commune, agé de trente quatre ans fils de feu François et Bélizaire Lions vivant Manœuvre et de Claire Bernard Dame veuve, et Thérèse Delis agée de trente trois ans fille majeure et légitime de Germain Manœuvre et de Anne Ricard tous domiciliés en la Commune de la Valette d'autre part, lesquels futurs Conjoints étaient accompagnés des Citoyens Joseph Latty, Joseph Bernard André Marin agriculteurs, et François Turrel instituteur tous agés de plus de dix huit ans et résidants en la Cette Commune Témoins requis soussignés, assistés des dits futurs Époux de leurs Parents respectifs tous présents au dit Mariage leurs Consentements et approbations, vu la Publication du dit Mariage faite par les Citoyens ainsi que Marchands sur l'affiche publiée de la Commune de la Garde le dimanche de cette ville par l'officier public de la Commune de la Valette ainsi que du trois du Courant, vu l'extrait de l'acte de naissance du futur qui constate qu'il est né à Toulon le huit septembre mil sept cent soixante quatre de Pierre légitime, et de Celui de la future constatant qu'elle est née à la Valette le dix sept mil sept cent soixante cinq aussi de Pierre légitime les Parties ayant de nouveau déclaré leurs Mutuels Consentements au dit Mariage qui fut célébré à date susdite et prononcé au nom de la loi que Vincent Baltazar Gros et Teresa Delis sont unis en droit et légitime Mariage, de tout quoi j'ai dressé le présent acte que j'ai signé avec les Témoins les Parties ont déclarés ne savoir.

Fait à la réunion décadaire des Citoyens du Canton de la Garde ce jourd'hui sept Germinal.

Latty Marin Turrel Bernard Gerachon Charles Ginoux

N°. 17 François Pierre Gibelin et Marthe Marie Hermite

Par devant Moi Charles Ginoux Président de l'administration Municipale du Canton de la Garde, Département du Var, Chargé par l'article 5 de la loi du 13 fructidor an 6. des fonctions d'officier public quant à la Célébration des Mariages des Citoyens